

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 26 (1969)
Heft: 9

Artikel: Jeunesse et olympisme
Autor: Jeannotat, Y.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997369>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jeunesse et olympisme

A la suite des retentissants «engagements» de M. Raymond Gafner, président du Comité olympique suisse et membre du Comité international olympique, tendant à améliorer — on serait tenter de dire: à régulariser — la situation sociale de l'athlète de haute compétition, le Dr Paul Martin, fort de son immense expérience, a tenu à donner son point de vue. Il n'est plus besoin de présenter celui qui, à cinq reprises, participa aux Jeux olympiques, décrochant même, en 1924, à Paris, la médaille d'argent, au terme d'un mémorable 800 m, à un souffle du vainqueur. Nous l'avons déjà fait dans cette revue même.

Contentons-nous donc de relever à quel point il incarne l'«athlète olympique». Ses références sportives, sa formation médicale, son penchant naturel à l'introspection et à la philosophie donnent un poids considérable aux jugements et aux réflexions qu'il peut être amené à émettre au sujet du sportif en général et l'olympisme en particulier.

Nous sommes heureux de pouvoir publier cette étude hautement intéressante, objective et réaliste tout à la fois. Elle forme un excellent complément aux recherches audacieuses, certes, mais nécessaires, entreprises par M. Gafner, dans le but de mettre au point le «Statut de l'athlète olympique», initiative qui est appelée à connaître un grand retentissement sur le plan international.

Y. J.

Le style de notre jeunesse ouvre la voie au style de l'athlète olympique suisse

Par le Dr Paul Martin
médaillé olympique
et diplômé du «mérite olympique»

Au retour des Jeux olympiques de Mexico, le président du Comité olympique suisse, M. Raymond Gafner, a fait une critique fort intéressante sur le comportement de notre équipe olympique face à l'élite mondiale. Dans son compte rendu fort suggestif intitulé «De Mexico à Munich», notre dynamique ami pose le problème du «statut» et du «style» de l'athlète olympique suisse, le terme de «statut» signifiant plus particulièrement la façon de concevoir la situation moderne de l'athlète amateur, celui de «style» s'attachant surtout à définir sa valeur athlétique et combative associée au comportement exemplaire qu'on est en droit d'attendre de l'athlète sélectionné pour les Jeux olympiques.

La classe et le style de l'athlète olympique sera un peu celui qu'on aura donné à notre jeunesse dès l'âge de la scolarité.



Ce problème, facile à résoudre du point de vue des exigences techniques et psychologiques, appelle diverses considérations qui lui sont intimement liées, mais dont la plus importante nous paraît être la doctrine de loin la plus sérieuse de la formation sportive de notre jeunesse suisse toute entière. Nous posons comme une condition préalable et comme principe fondamental que «le style de l'athlète olympique doit prendre racine dans le style d'une jeunesse toujours mieux formée, mieux éduquée, plus sportive et d'une moralité irréprochable».

Ainsi, au même titre qu'il est intéressant d'énumérer les qualités requises pour mériter le titre honorable d'athlète olympique suisse, il semble plus logique, plus urgent même, et d'un intérêt capital, à l'heure actuelle, de promouvoir une démocratisation intense et résolue de l'éducation sportive de la jeunesse, ceci à l'échelle nationale.

L'«Association nationale d'éducation physique» (ANEP) et le «Comité olympique suisse» (COS) font aujourd'hui un effort méritoire pour le sport d'élite, mais la formation d'entraîneurs pour les diverses disciplines et l'intensification des stages d'entraînement réservés aux «espoirs», candidats et spécialistes déjà chevronnés, ne représentent en fait qu'un aspect du problème, orienté vers le désir d'obtenir quelques progrès dans les performances des élites sportives.

Ces espérances restent, à notre avis, assez illusoire, tant qu'on n'aura pas résolu le problème essentiel, à savoir, celui de la formation sportive fondamentale qui doit être donnée à l'école et ceci jusque dans les régions les plus retirées de notre pays. En effet, une nation telle que la nôtre ne pourra se glorifier d'être vraiment sportive que le jour où toutes ses écoles auront pris au sérieux la responsabilité qui leur est confiée et dont elles doivent se faire un devoir, d'enseigner l'éducation physique à la masse de ses jeunes élèves, cela sans exception et au même titre que toute autre branche obligatoire. Il ressort des observations les plus sérieuses et les plus récentes des médecins et des éducateurs qu'il serait nécessaire, pour maintenir un équilibre aussi parfait que possible de vitalité et de bonne croissance de consacrer à l'activité physique:

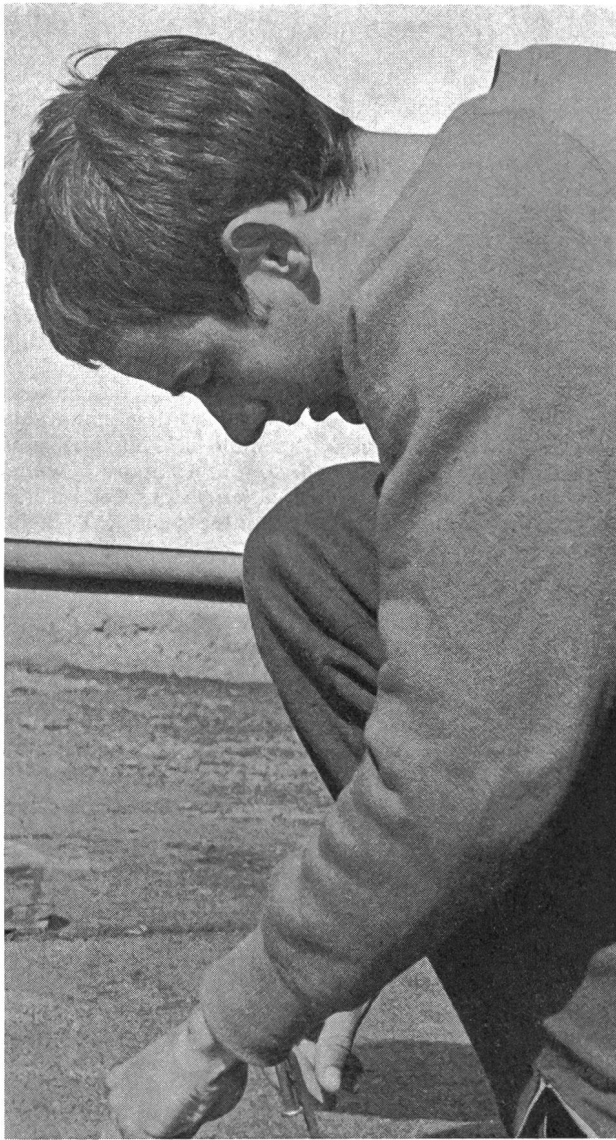
$\frac{1}{3}$ pour le début de l'école primaire, soit dix heures dont cinq heures à la gymnastique d'attitude corrective et d'initiation sportive, cinq heures étant réservées aux activités plus libres de l'enfant, donc au jeu;

$\frac{1}{4}$ jusqu'à la puberté accomplie, soit dix à onze heures;

$\frac{1}{5}$ pour la période post-pubère, soit neuf heures. Or, notre jeunesse est encore soumise, la plupart du temps, à des horaires absurdes et mal adaptés pour assurer son développement physique harmonieux, pour éviter l'énorme pourcentage des mauvaises tenues et les troubles statiques souvent graves, pour obtenir, enfin, un équilibre psychique et nerveux propre à conditionner un bon comportement de l'«homme» dans la vie courante.

On continuera à végéter d'insuffisance, dans ce domaine de l'éducation, tant que nos autorités, à tous les échelons, n'auront pas pris conscience, que le progrès n'est pas possible sans une réforme pédagogique des programmes de l'enseignement scolaire, capable d'assurer aussi un épanouissement physique des enfants et des adolescents, avec tout ce que cela implique d'influence sur le caractère et l'enthousiasme.

En dehors de cette initiative, on peut affirmer qu'une partie extrêmement faible seulement de notre jeunesse et de notre population continuera à bénéficier, assez pauvrement d'ailleurs, d'une formation sportive. Par conséquent, il est illusoire de croire que cette in-



Des dizaines de milliers de jeunes et de moins jeunes observent chaque geste de l'athlète olympique. Philippe Clerc a mis longtemps à le réaliser, mais il semble l'avoir compris maintenant.

fime proportion de jeunes gens physiquement au point, pourrait suffire à bâtir une élite qu'on voudrait supérieure à celle que nous possédons aujourd'hui au niveau olympique.

C'est bien à l'école que doit se découvrir la future élite sportive nationale. La sélection doit commencer à cet âge. Elle doit être poursuivie et encouragée avec les moyens nécessaires, à l'âge de l'apprentissage et, plus tard, à l'âge de la profession ou des études supérieures. On aura non seulement créé l'habitude de l'exercice physique, mais on l'aura rendu attrayant et axé vers la joie de jouer, de lutter, de se battre, cette forme d'activité qui correspond à une part importante de la nature humaine: la compétition.

Il est important de faire comprendre aux jeunes membres d'une élite sportive tôt découverte, que la réelle intégration du sport à leurs talents, à leur activité naissante peut les aider aussi à mieux se comporter dans leur vie future; qu'ils sont pris de partout en exemple et doivent s'en montrer dignes; qu'ils éveillent la sympathie de ceux qui les suivent et les aident et ne doivent pas les décevoir.

De ces jeunes-là surgiront les athlètes «olympiques». Le problème de la sélection et du style de l'athlète olympique se ramène donc, en fait, à un problème d'éducation nationale qui nécessite, aujourd'hui, nous le

rappelons, une réforme sérieuse et fonctionnelle. Vu sous cet angle, il devient possible de parler des conditions qui peuvent assurer la mise sur pied d'une phalange d'athlètes d'élite, à partir d'une base élargie et, par le fait même, d'un niveau supérieur.

Voici, énoncés en quelques mots, les points qui paraissent devoir retenir tout particulièrement l'attention des spécialistes à la recherche de cette élite:

1. Nous l'avons dit déjà, mais on ne pourra jamais assez le répéter et le souligner, la première condition au choix d'une élite est de donner d'abord à la masse des enfants à l'école, une éducation physique suffisante, le goût du jeu, de l'effort librement consenti, de la lutte, de l'amélioration, tout ceci dans un parfait esprit de fair play qui doit s'éveiller en même temps que le geste sportif lui-même.
2. On s'apercevra bientôt que l'éclosion de ces qualités correspond en même temps, à une véritable formation des caractères et il deviendra possible de distinguer alors petit à petit, dans la foule de ces jeunes gens, ceux qui sont naturellement doués, par prédisposition physique et par tempérament. L'esprit de lutte, la saine ambition de vaincre, le désir de compétition, même à l'entraînement, l'acceptation d'une relative souffrance dans l'effort, en opposition à ceux qui y découvrent une raison d'abandon, la régularité rigoureuse dans les leçons et dans l'exercice physique, le renoncement volontaire à certains plaisirs routiniers, l'attitude calme, réfléchie et joyeuse, toutes ces manifestations de l'esprit, soigneusement observées, permettront d'extraire progressivement de la masse ceux qui appartiennent vraiment à cette catégorie intermédiaire d'où sortiront, après un second tri, les sportifs d'élite.
3. Dès que ceux qui sont appelés à former cette élite auront été désignés, il faudra leur faire prendre conscience du privilège qu'est le leur, tout en les rendant attentifs qu'ici comme ailleurs, il s'agit de ne pas brûler les étapes, car les qualités reconnues ne s'extériorisent, en réalité, que très progressivement, que la haute performance demande patience et temps, qu'elle découle de la perfection physique et de la solidité morale, de la soumission aux conseils des entraîneurs, de l'habitude à la lutte, de l'expérience utile, par laquelle s'exprime l'intelligence personnelle et dans laquelle s'affermir la volonté.
4. La masse de ces espoirs, il faut s'attacher à la suivre attentivement durant toutes les années nécessaires à une formation d'athlète. Il est évident, pourtant, qu'un certain pourcentage échappera à toute l'attention qu'on aura pu lui vouer, et ceci pour diverses raisons: maladie, abandon pour raison familiale ou sociale, défaut insoupçonné du caractère. Mais le pourcentage qui subsiste doit, avec le temps, progresser vers ce que l'on recherche au niveau supérieur. Le droit de tous les jeunes à une formation sportive orientée découle d'un devoir national. Ce droit doit être réservé à tous les âges de la jeunesse, ainsi qu'aux différentes couches de la société, et ceci, que ce soit au temps de l'initiation sportive scolaire, à celui du développement physique post-scolaire (apprentis, jeunes travailleurs et étudiants), ou à celui encore du sport de masse ou du sport de haute compétition. Les deux premières catégories doivent être soumises à un programme obligatoire, les autres par contre, choisiront librement, ce qui n'empêche pas qu'ils doivent être aidés financièrement, soutenus par une infrastructure appropriée et par un nombre croissant d'instructeurs salariés ou bénévoles.

5. Un tel programme répond d'abord à des impératifs physiologiques de base, à une amélioration du mode de vie et de la santé, à un affermissement de l'union et de la fierté nationales. Il appartient, nous le croyons, à nos institutions: ANEP et COS, d'entreprendre une telle croisade. L'action que ces organismes mènent actuellement en faveur des jeunes espoirs et des athlètes d'élite prendrait une tout autre valeur si les possibilités de sélection étaient plus vastes et mieux orientées dès les origines.

6. Nous avons vu que cette sélection naturelle pouvait débiter à l'école déjà pour se préciser et s'affirmer avant l'âge auquel on est astreint à remplir ses obligations militaires. Un livret d'aptitudes individuelles (préconisé déjà par Raymond Pittet) pourrait être remis à chaque élève dès l'âge de huit à dix ans, livret dans lequel seraient signalées les trois qualités qui font peu à peu d'un jeune homme un sportif accompli et un futur athlète olympique: chaque année — et selon l'âge — seraient notées dans ce carnet:

- a) la, ou les meilleures performances physiques ou simplement l'aptitude, la prédisposition à tel ou tel sport.
- b) la moyenne scolaire, ou la qualité de l'apprenti, de l'employé;
- c) la conduite ou l'appréciation de son comportement moral et psychique.

7. Le relevé de ces appréciations pourrait permettre une sélection sûre et la convocation périodique des jeunes élites ainsi désignées, à des cours de perfectionnement locaux et régionaux, beaucoup plus rentables que ceux qui sont actuellement organisés par les sociétés sportives. Ces cours deviendraient d'autant plus intenses et d'autant mieux centralisés qu'on se rapprocherait de la classe cantonale, nationale ou olympique.

8. A tous les degrés de cette sélection et de ces cours, c'est-à-dire, à tous les âges, scolaire, post-scolaire et préolympique, existe encore un autre impératif, nécessaire pour stimuler, développer et entretenir l'esprit combatif: celui d'organiser un nombre suffisant de rencontres, de compétitions, d'épreuves de sélections et de rencontres internationales.

9. Comment peut se faire le financement d'un aussi vaste programme ?
Les subsides actuellement consacrés sont insignifiants par rapport:
— au coût d'une réelle et nécessaire infrastructure nationale;

- au coût de la formation de nouvelles phalanges d'instructeurs, de maîtres de sport, de moniteurs;
- aux besoins réels des clubs, des institutions post-scolaires et en particulier des écoles d'apprentissage, des gymnases et des universités !

Et ceci:

- pour permettre une meilleure organisation et dans de meilleures conditions — des séances d'entraînement;
- pour permettre aussi l'organisation des épreuves sportives dont nous recommandons la large diffusion;
- pour répondre aux charges d'organisation des innombrables cours d'initiation de perfectionnement allant jusqu'au niveau des athlètes de pointe.

Il conviendrait donc de former une commission qui calcule les dépenses qu'entraînerait un tel programme auquel viendrait s'ajouter le défrayement accordé aux athlètes pour le temps consacré à l'entraînement particulièrement intensif qu'exige la classe internationale et olympique (manque à gagner).

Le manque à gagner devrait être résolu par une sorte de «Caisse de compensation» au même titre que celle, parfaite, qui existe pour le temps passé au service militaire. Il n'y aurait, là, aucune entorse aux règles de l'amateurisme.

Nous pensons, à ce propos, qu'on trouverait dans ce procédé une solution qui pourrait éviter les réticences et les objections soulevées par les patrons. Il serait possible, même, de souligner la participation de ceux-ci à l'effort national, par la remise d'un insigne de distinction, comme on le fait actuellement pour l'aide accordée au JO.

10. Nous ignorons le budget annuel que nécessiterait cette nouvelle organisation sportive nationale. Cependant, quoi qu'il en coûte, nous savons qu'elle aboutirait à un assainissement de la jeunesse suisse, rentable dans tous les domaines physique, professionnel et moral, qu'elle assurerait une force nationale décuplée et présenterait une occasion inespérée de purifier l'esprit olympique actuellement menacé de corruption.
Verrons-nous la création d'un organisme d'Etat, d'un «Département» dont les préoccupations se borneraient à s'occuper des problèmes de la jeunesse, de sa formation, de ses loisirs, donc, cela va de soi, des sports ?
Là est la question !

... alors, fille ou garçon, l'athlète peut être pris avec succès dans le filet des anneaux olympiques (Meta Antennen).

